

B8

JO 2315

reanu

DOCUMENT 8 BIS

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :

et se rapporte à l'établissement suivant :

n° de matricule :

n° de téléphone :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 038001.U11R1

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE.NIVEAU 1.

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation.

enseignement secondaire : transition
degré : inférieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

repris en annexe n°3 de 1 page

7. Programme du cours : repris en annexe n°4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes
Orthographe et grammaire.Niveau 1.	C.G.	120

2. Part d'autonomie

Total des périodes 120

11. Date de la proposition

8/2/93

Transmis le

C.F.



12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 25 03 93

Date :


E. LAMOTTE

Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date :

31 MARS 1993

Signature :


J. MEUNIER

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

L'U.F., qui répondra aux besoins des élèves d'une manière aussi individuelle que possible, vise à faire acquérir des capacités suffisamment variées dans le domaine concerné mais également orientées vers la préparation aux épreuves du S.P.R. et vers la poursuite des études au niveau secondaire supérieur.

Pour ce faire,

- .l'étude de la grammaire favorisera l'acte de la communication, notamment en faisant comprendre le fonctionnement de la langue et en élargissant les moyens d'expression;
- .l'étude de l'orthographe, qui sera reliée aux exigences de la communication écrite, fera acquérir une graphie correcte des mots du lexique courant, permettra l'application des règles de grammaire étudiées et formera à la consultation d'ouvrages de références dans des cas difficiles.
N.B. Cette étude ne constituera jamais un élément unique d'appréciation mais une note particulière lui sera réservée dans tous les travaux d'expression écrite.
- .l'étude de la conjugaison conduira à la maîtrise des verbes réguliers, aux temps simples et composés des différents modes, et abordera les verbes irréguliers.

Connaissances préalables requises:

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des connaissances, savoir-faire et savoir-être en français acquis par un élève terminant avec fruit le cycle d'études primaires.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra, et dont le niveau correspondra à celui attendu en fin d'études primaires, portera sur la compréhension d'un message écrit (dont l'élève disposera) et sur la compréhension d'un message oral.

La réponse au questionnaire (constitué de vrai/faux, d'appariements, de choix multiples ou de textes lacunaires) ne demandera pas de production écrite impliquant une certaine maîtrise de la langue afin de ne pas fausser l'évaluation des réponses.

Cette épreuve, qui ne dépassera pas 30 min., présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur :

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent

ou

du certificat ou du diplôme d'une section C.T.S.I.

ou

d'un titre correspondant de régime 1.

Orthographe et grammaire. Niveau 1.- version du septembre 1992.

ANNEXE 3

Date : / /

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

de l'É

a Com... mise en le

Orthographe et grammaire.Niveau 1. - version du septembre 1992.

ANNEXE 4.

Date : PROGRAMME DES COURS.

En grammaire, l'élève sera capable de maîtriser :

1. Les structures fondamentales de la phrase (reconnaissance et utilisation)

- a. la phrase simple : - verbale et non verbale
- déclarative, impérative, interrogative
- affirmative et négative, neutre et emphatique
- active et passive

les groupes de mots dans la phrase

- b. la phrase complexe : - distinction entre phrase simple et phrase complexe
- reconnaissance des différents modèles de phrases (avec conjonction de subordination, pronom relatif, déterminant, adverbe de subordination; phrases coordonnées ou juxtaposées).

2. Les fonctions : - sujet
- complément
- attribut
- épithète.

3. La conjugaison : utilisation correcte de la conjugaison complète des verbes réguliers (à étudier occasionnellement au fur et à mesure des dictées et des textes d'expression écrite).

En orthographe.

1. Le nom : - genre et nombre
- formation du féminin, du pluriel
- fonctions et analyse.

2. L'adjectif : - genre et nombre
- formation du féminin et du pluriel de l'adjectif qualificatif
- accord de l'adjectif qualificatif (cas généraux + demi, nu, adjectifs de couleur)
- adjectifs possessifs, démonstratifs, interrogatifs, indéfinis (tout, même, quelque), numéraux (cardinaux et ordinaux)
- accord des adjectifs composés
- fonction des adjectifs + analyse.

3. Dictées préparées ou non.

4. Orthographe lexicale : - homophonie à graphies variées
- confusions homonymiques fréquentes.

Orthographe et grammaire. Niveau 1. - version du septembre 1992.

ANNEXE 5

Date :

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.
2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle

ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.
4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.
5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

Orthographe et grammaire. Niveau 1.- version du septembre 1992.

ANNEXE 6

Date :

PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.